
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le compte financier unique 2024, disponible sur le site internet de Grand Lieu Communauté.

Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2024.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir des critères de la DGF 2024 :

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2024 :	42 317
- Population DGF au 01.01.2024 :	42 577
- Potentiel fiscal :	14 293 904 €
- Potentiel fiscal par habitant :	335,72 €
- Coefficient d'intégration fiscal (CIF) :	0,36
- Dotation d'intercommunalité totale 2024 :	687 924 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2024 :	16,25 €
- Dotation de compensation 2024 :	829 499 €

B- Ratios financiers 2024 de Grand Lieu Communauté

(En €/hab. pour les ratios 1 à 5 puis en pourcentage pour les ratios 6 à 10)

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	322,83
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	379,75
3	Dépenses d'équipement brut / population	61,23
4	Encours de dette / population (2)(3)	159,80
5	DGF / population	35,86
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	19,44 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86,88 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	14,99 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	13,12 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	42,08 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	2,81

2- PRESENTATION GENERALE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

A- Budget principal 2024

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, assainissement...).

Budget principal (nbre : 1)

	CFU 2024		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	14 660 512,63 €	24 524 048,76 €	9 863 536,13 €
Investissement	4 601 731,15 €	3 944 103,57 €	- 657 627,58 €
TOTAL	19 262 243,78 €	28 468 152,33 €	9 205 908,55 €
Restes à réaliser	- 2 714 877,31 €	989 553,45 €	- 1 725 323,86 €
RESULTAT DE CLOTURE			7 480 584,69 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2024

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

Budgets annexe (nbre : 6)

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	17 110 366,39 €	26 266 330,90 €	9 155 964,51 €
Investissement	18 407 140,78 €	13 929 449,41 €	- 4 477 691,37 €
TOTAL	35 517 507,17 €	40 195 780,31 €	4 678 273,14 €
Restes à réaliser	- 1 822 045,58 €	941 801,38 €	- 880 244,20 €
RESULTAT DE CLOTURE			3 798 028,94 €

3- LES RECETTES FISCALES 2024

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et le produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	0,479 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,506 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,587 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,255 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotation Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,171 million d'€
Taxe GEMAPI	0,215 million d'€
Fraction de TVA (TH)	3,755 million d'€
Fraction de TVA (CVAE)	2,541 million d'€

Les taux votés par Grand Lieu Communauté sont :

	2022	2023	2024
TAXE D'HABITATION SUR RESIDENCES SECONDAIRES		7,97%	7,97%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	0,75%	0,75%	0,75%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	2,65%	2,65%	2,65%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	23,99%	23,99%	23,99%

4- LES EMPRUNTS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

La dette actuelle est composée de 12 prêts pour un capital restant dû de 12,9 millions d'€ au 31/12/2024, soit 305 €/habitant.

Les emprunts financent pour 40 % la Gendarmerie de St Philbert, 12 % les mobilités, 22 % l'assainissement collectif, 22 % les Parcs d'activités et 3% pour les déchetteries.

5- LES EFFECTIFS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

Au 31 décembre 2024, la collectivité comptait 90 agents soit 84,2 emplois équivalents temps plein.